ORDRE NATIONAL DES MEDECINS DU BENIN

LE CONSEIL NATIONAL
01 BP 3302 COTONOU
Tél. : (+229) 01 94 96 81 81
E-mail : secretariat@ordremedecinsbenin.bj
Site web : www.ordremedecinsbenin.bj

COMMUNIQUÉ

N/REF. : 04/CE/ONMB/03/26/PR

✦✦✦✦✦✦✦✦✦

- Vu le décret 2025-395 portant Attribution, Organisation et Fonctionnement de l'ONMB,
- Vu le décret 2025-400 du 16 Juillet 2025 portant régime électoral de l'ONMB,
- Vu les résultats de l'élection du 22 juin 2022 portant l'installation et fonctionnement du Conseil National actuel,
- Vu les dispositions transitoires et finales (articles 104 à 105) du présent décret 2025-400 fixant le mode électoral de l'ONMB,
- Vu la composition de la Commission Électorale Nationale en date du 19 Février 2026,
- Vu le communiqué 02/ CE/ONMB/02/26/PR du 25 février 2026,
- Vu le communiqué 03/CE/ONMB/03/26/PR du 16 mars 2026,

La Commission électorale communique :

Article 1 : Après réception et traitement des différentes réclamations reçues à son secrétariat, la liste électorale définitive pour le compte des prochaines élections ordinales du 07 juin 2026 est disponible sur le site de l'ordre à l'adresse **https://ordremedecinsbenin.bj/publications/liste-de-électeurs** et

affichée au siège de l'ordre conformément à l'Article 15 du décret 2025-400 du 16 juillet 2025.

Article 2 : En application de l'article 32 du décret 2025-400 du 16 juillet, les prochaines élections ordinales se dérouleront suivant un scrutin de liste.

Article 3 : Les listes de candidatures sont adressées au président de la commission électorale dans un délai de 15 jours à compter de la date de la publication de la liste électorale définitive.

Ces listes comportent la déclaration de candidature de chaque candidat indiquant les nom, prénoms, département de provenance et le poste concerné par la candidature pour chaque candidat. Elles comportent en outre, pour chaque poste de conseiller, en dehors du bureau, un suppléant, conformément à l'article 17 du décret.

Article 4 : Les dossiers de candidatures sont reçus du 22 mars au 06 avril 2026, physiquement ou par mail adressés au secrétariat de l'Ordre.

La Commission électorale invite tous les médecins à prendre bonne note de ces informations en vue d'une participation éclairée et conforme aux textes en vigueur.

Fait à Cotonou, le 21 mars 2026

Pour la Commission,
Le Président,

Ordre National des Médecins du Bénin ★ Le Conseil de Discipline ★ Le Président

Magistrat *Roland AGOSSOU*